L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 11 OCTOBRE.

FEUILLETON.

FROMONT JEUNE

—ET—

RISLER AINE.

PAR ALPHONSE DAUDET,

Ouvrage couronné par l'Académie Français e.

LIVRE DEUXIÈME.

Suite.

A ce moment, la grande porte de la maison se referma violemment; et le pas correct de M. Delobelle résonna dans le vestibule. Il y eut un instant d'angoisse, sans parole ni respiration. Les deux femmes n'osaient même pas se regarder, et les grands ciseaux de la maman tremblaient si fort, qu'ils coupaient le laiton tout de travers.

Certes, le pauvre diable venait de recevoir un coup terrible. Ses illusions à bas, l'humiliation d'un refus, les plaisanteries des camarades, la note du café où il avait déjeuné à crédit tout le temps de sa direction et qu'il allait falloir payer, tout cela venait lui apparaître dans le silence et la nuit des cinq étages à monter. Il avait le cœur navré. Eh bien, la nature du comédien était si forte en lui, qu'à cette douleur si sincère, il avait cru devoir mettre un masque tragique et de convention.

A peine entré, il s'arrêta, promena un regard fatal sur l'atelier, la table chargée d'ouvrage, son petit souper qui l'attendait servi dans un coin, et les deux chères figures anxieuses levant vers lui des yeux brillants. Le comédien resta bien une minute sans parler, et vous savez si c'est long au théâtre un silence d'une minute; ensuite il fit trois pas, tomba sur une chaise basse à côté de la table, et dit d'une voix sifflante:

—Ah! je suis damné.

En même temps il donna sur la table un coup de poing si terrible que les oiseaux et mouches pour modes s'envolèrent aux quatre coins de la chambre. Sa femme, effrayée, se leva et s'approcha timidement de lui, pendant que Désirée se soulevait à demi sur son fauteuil, avec une expression d'angoisse nerveuse qui lui contractait tous les traits.

Affaissé sur sa chaise, les bras jetés, vaincu, la tête sur la poitrine, le comédien parlait tout seul. Monologue haché, entrecoupé, traversé de soupirs et de hoquets, dramatiques, plein d'imprécations contre les bourgeois féroces, égoïstes, ces monstres à qui l'artiste donne sa chair et son sang en pâture.

Ensuite il repassa toute sa vie de théâtre, les triomphes du début, la couronne d'or des abonnés d'Alençon, son mariage avec cette "sainte femme;" et il montrait la pauvre créature qui se tenait debout près de lui, tout en larmes, les lèvres tremblantes, remuant sénilement la tête à chacune des paroles de son mari.

Vraiment, quelqu'un qui n'eût pas connu l'illustre Delobelle aurait pu, après ce long monologue, raconter toute son existence en détail. Il rappelait son arrivée à Paris, ses déboires, ses privations....Hélas! ce n'est pas lui qui s'était privé. Il n'y avait qu'à voir sa large face épanouie à côté de ses deux visages de femmes tirés et amaigris. Mais le comédien n'y regardait pas de si près, et continuant à se griser de mots déclamatoires:

—Oh! disait-il, avoir tant lutté....Dix ans, quinze ans que je lutte, soutenu par ces créatures dévouées, nourri par elles.

—Papa, papa, taisez-vous....suppliait Désirée, les mains jointes.

—Si, si, nourri par elles....et je n'en rougis pas....Car c'est pour l'art sacré que j'accepte tous ces dévouements....Mais maintenant, c'en est trop. On m'en a trop fait. Je renonce.

—Oh! mon ami, qui dis-tu là! cria la maman Delobelle en s'élançant vers lui.

—Non, laisse moi....Je suis à bout de forces. Ils ont tué l'artiste en moi. C'est fini....Je renonce au théâtre.

Alors si vous aviez vu ces deux femmes l'entourer de leurs bras, le prier de lutter encore, lui prouver qu'il n'avait pas le droit de renoncer, vous n'auriez plus pu retenir vos larmes. Delobelle résistait pourtant.

Enfin il se rendit, promit de tenir bon encore quelques temps, puisqu'elles le voulaient; mais il en avait fallu des supplications et des caresses pour en arriver là.

Un quart d'heure après, le grand homme, creusé par son monologue, soulagé par l'expansion qu'il avait donnée à son désespoir, était assis à un bout de la table et soupait de bon appétit, n'ayant gardé de tout cela qu'un peu de lassitude, comme un comédien qui a joué dans sa soirée un rôle très long et très dramatique.

En pareil cas, le comédien qui a ému toute une salle et pleuré de vraies larmes sur la scène, n'y pense plus une fois dehors. Il laisse son émotion dans sa loge en même temps que son costume et ses perruques, tandis que les spectateurs plus naïfs, plus vivement impressionnés, rentrent chez eux les yeux rouges, le cœur serré, et la surexcitation de leurs nerfs les tient éveillés encore bien longtemps.

La petite Désirée et la maman Delobelle ne dormirent pas beaucoup cette nuit-là!

IV.—A SAVIGNY.

Ce fut un grand malheur que ce séjour des deux ménages à Savigny pendant un mois.

Après deux ans, Georges et Sidonie se retrouvaient l'un à côté de l'autre dans la vieille propriété trop ancienne pour ne pas être toujours semblable à elle-même, et où les cailloux, les étangs, les arbres immuables, semblaient une dérision à tout ce qui change et qui passe. Il aurait fallu deux âmes autrement trempées, autrement honnêtes, pour que ce rapprochement ne leur fût pas funeste.

Quant à Claire, jamais elle n'avait été si heureuse, jamais Savigny ne lui avait semblé si beau. Quelle joie de promener son enfant sur les pelouses, où toute petite elle-même avait marché, de s'asseoir jeune mère sur les bancs ombragés d'où sa mère à elle surveillait ses yeux d'autrefois, d'aller reconnaître au bras de Georges les moindres coins où ils avaient joué ensemble. Elle éprouvait une satisfaction tranquille, ce plein bonheur des vies calmes qui se savoure en silence; et tout le jour ses longs peignoirs traînaient sur les allées, ralentis par les petits pas de l'enfant, ses cris, ses exigences.

Sidonie se joignait peu à ces promenades maternelles. Elle disait que le bruit des enfants la fatiguait, et en cela se trouvait d'accord avec le vieux Gardinois pour qui tout était prétexte à contrarier sa petite fille. Il croyait y arriver en ne s'occupant que de Sidonie et lui faisant encore plus de fêtes qu'à son dernier séjour. Les voitures enfouies depuis deux ans sous la remise, et qu'on époussetait une fois par semaine parce que les araignées filaient leurs toiles sur les coussins de soie, furent mises à sa disposition. On attelait trois fois par jour, et la grille tournait sur ses gonds continuellement. Tout dans la maison suivit cette impulsion mondaine. Le jardinier soignait mieux les fleurs, parce que madame Risler choisissait les plus belles pour mettre dans ses cheveux à l'heure du dîner; puis il venait des visites. On organisait des goûters, des parties que madame Fromont jeune présidait, mais où Sidonie, avec sa vive allure, brillait sans partage. D'ailleurs Claire lui laissait souvent la place libre. L'enfant avait des heures de sommeil et de promenade, qu'aucun plaisir n'entravait jamais. La mère s'éloignait forcément, et même le soir elle était bien des fois privée d'aller avec Sidonie au-devant des deux associés revenant de Paris.

—Tu m'excuseras, disait-elle, en montant dans sa chambre.

Madame Risler triomphait. Elégante, oisive, elle s'en allait au galop des chevaux, inconsciente de la course rapide, sans penser.

Le vent frais qui soufflait sous son voile la faisait seulement vivre. Vaguement, entre ses cils à demi-fermés, une auberge aperçue à un tournant de route, des enfants mal habillés, à pied sur l'herbe près des ornières, lui rappelaient ses anciennes promenades du dimanche en compagnie de Risler et de ses parents, et le petit frisson, qui la prenait à ce souvenir, l'installait mieux dans sa fraîche toilette mollement drapée, dans le bercement doux de la calèche, où sa pensée se rendormait heureuse et rassurée.

A la gare, d'autres voitures attendaient. On la regardait beaucoup. Deux ou trois fois elle entendit chuchoter tout près d'elle: "C'est madame Fromont jeune...." et le fait est qu'on pouvait s'y tromper à les voir revenir ainsi tous les trois du chemin de fer, Sidonie dans le fond à côté de Georges, riant et causant avec lui, Risler en face d'eux souriant paisiblement, un peu gêné par cette belle voiture, ses larges mains posées à plat sur les genoux. Cette idée qu'on la prenait pour madame Fromont la rendait très fière, et chaque jour elle s'y habituait un peu plus. A l'arrivée, les deux ménages se séparaient jusqu'au dîner; mais à côté de sa femme tranquillement installée près de la fillette endormie, Georges Fromont, trop jeune pour être enveloppé de l'intimité de son bonheur, pensait toujours à cette brillante Sidonie, dont on entendait la voix sonner en roulades triomphantes sous les charmilles du jardin.

Pendant que tout son château se transformait aux caprices d'une jeune femme, le vieux Gardinois continuait son existence rétrécie de richard ennuyé, oisif et impotent. Ce qu'il avait encore trouvé de mieux comme distraction, c'était l'espionnage. Les allées et venues des domestiques, les propos qui se tenaient à la cuisine sur son compte, le panier plein de légumes et de fruits qu'on apportait tous les matins du potager à l'office, étaient l'objet d'investigations continuelles. Il n'y avait pas pour lui de plaisir plus grand que de prendre quelqu'un en faute. Cela l'occupait, lui donnait de l'importance, et longuement, aux repas, devant le silence des hôtes, il racontait le méfait, les ruses dont il s'était servi pour le surprendre, la mine du coupable, ses terreurs, ses supplications.

Pour cette surveillance perpétuelle de ses gens, le bonhomme avait adopté un banc de pierre incrusté dans le sable derrière un immense paulownia. Sans lire ni penser, il restait là des journées entières, épiant qui entrait ou sortait. Pour la nuit, il avait imaginé autre chose. Sous le grand vestibule de l'entrée où menaient les perrons chargés de fleurs, il avait fait pratiquer une ouverture correspondant à sa chambre située à l'étage au-dessus. Un tuyau acoustique perfection devait lui amener là-haut tous les bruits du rez-de-chaussée, jusqu'aux conversations des domestiques prenant le frais le soir sur le perron.

Malheureusement l'instrument trop parfait exagérait tous les sons, les brouillait, les prolongeait, et le tic-tac continuel et régulier d'une grosse horloge, les cris d'un perroquet qui se tenait en bas sur un perchoir, les gloussements de quelque poule en quête d'un grain perdu, voilà tout ce que M. Gardinois pouvait entendre, lorsqu'il appliquait l'oreille à son tuyau. Quant aux voix, elles ne lui arrivaient que comme un bourdonnement confus, un murmure de foule où il était impossible de rien distinguer. Il en avait été quitte pour les frais de l'installation, et, depuis, dissimulait sa merveille acoustique dans un pli du rideau de son lit.

Une nuit, le bonhomme, qui venait de s'endormir, fut réveillé en sursaut par le grincement d'une porte. A cette heure, c'était assez extraordinaire. La maison tout entière dormait. On n'entendait plus que les pattes des chiens de garde sur le sable, ou leur arrêt au pied d'un arbre en haut duquel soufflait quelque chouette. Belle occasion pour se servir du tuyau acoustique. En l'approchant de son oreille, M. Gardinois s'assura qu'il ne s'était pas trompé. Le bruit continuait. On ouvrait une porte, puis une autre. Le verrou du perron glissait sous un effort. Mais ni Pyrame, ni Thisbé, pas même Kiss, le terrible terre-neuve, n'avaient bougé. Il se leva doucement pour voir quels-pouvaient être ces singuliers voleurs qui sortaient au lieu d'entrer, et à travers les lames de ses persiennes, voici ce qu'il aperçut:

Un homme mince, élancé, qui avait la tournure de Georges, donnait le bras à une femme encapuchonnée de dentelles. Ils s'arrêtèrent d'abord sur le banc du paulownia dont les branches étaient en pleine fleur.

Il faisait une nuit admirable, neigeuse. La lune, frôlant les cimes d'arbres, amassait des flocons lumineux entre les feuillées serrées. Les terrasses, blanches de rayons, où les terre-neuve allaient et venaient dans leurs toisons frisées, guettant des papillons de nuit, les eaux profondes étalées et unies, tout resplendissait d'un éclat muet, tranquille, comme reflété dans un miroir d'argent. Çà et là, au bord des pelouses, des vers-luisants étincelaient.

Sous l'ombre du paulownia, perdus dans ces profondeurs de nuit que fait autour d'elle la lune claire, les deux promeneurs restèrent un moment assis, silencieux. Tout à coup ils apparurent en pleine lumière, et leur groupe enlacé, languissant, traversa lentement le perron et se perdit dans la charmille.

(A continuer).

Achetez votre charbon aux plus bas taux du marché, chez Hy. J. Montagnet 4 rue Carondelet.

A nos Abonnes des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er anvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix d' l'abonnement.

No LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une hulotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte, défruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent du plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente ou des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10.—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13—Décrètent de plus; Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 12 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Merton street comme il suit:

LABRADOR, Sanglier, mercredi, 17 octobre.
PEREIRE, Danré, mercredi, 24 octobre.

Prix du passage (en or) pour le Havre.
Première cabine (vin compris)....$100
Deuxième — — $65
Troisième — — $35

Prix du passage (en or) pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris)....$90 à $100
Deuxième — — $65
Troisième — — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique* ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.

4 mai

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.
La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans.
A. K. MILLER & CO.,
Au No 35 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.
28 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
JEUDI, 18 Oct, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est pris par cette ligne à 3/4 pour cent.
Passage—Cabine....$50.
— Entrepont....25.
— Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.
mai—1an

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer CAMELIA, partira de l'extrémité du Nouveau Bassin, au Lac, comme suit:

Les LUNDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du train du City Railroad partant, de la rue du Canal, à 3 heures et demie P. M.

Retour: il quittera Madisonville les LUNDIS, à 4 heures et demie A. M., les MARDIS et les VENDREDIS, à 7 heures et demie A. M.

Il se reliera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.

FRET.
Le "Camelia" recevra le fret, à chaque voyage, au Pont Magnolia, Nouveau Bassin.
Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
25sept— Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur NATCHEZ,
T. P. Leathers, Capitaine,
J. F. Muse Commis.

Se raccorde, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, 166 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent.
25sept—3m Au No 38 de la rue des Magasins.

OPELOUSAS.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départs tous les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la côte de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur BIG SUNFLOWER,

A. P. Trousdale, capitaine, J. B. Schmidt, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à HITE & CARLIN,
7 sept— No 4 rue Tchoupitoulas.

Paquebot régulier des Opelousas.
Départ tous les MERCREDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la côte de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur BERTHA.

H. H. Broad, capitaine, T. Jobin, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 81 rue Gravier, HITE & CARLIN, No 4 Tchoupitoulas. R. W. ADAMS, 31 Commercial Alley.
9 août—

BAYOU SARA.

Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 h. P. M.

Pour Bayou Sara, Waterlo, Hermitage, Port Hudson, Lobdell Store, Baton Rouge, Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires, le paquebot de première classe, OUACHITA BELLE,

J. C. Libano, capitaine, J. H. Mossop, commis, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 82 Gravier, LORD & McPEAKE, 48 Camp.
Oct 4

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.
Voyage de retour Dimanche et Mercredi.
Le bon bateau à vapeur JOHN H. HANNA, remplaçant le ST. JOHN, J. P. McELROY, Capitaine, J. C. BERGERON, Commis.
Voyage de retour, tous les SAMEDIS, et MERCREDIS.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
12oct No de 22 rue Bienville.

Paquebot de la Côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.
HENRY TETE,
J. F. AUCOIN, Capitaine
M. H. LANDRY, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.
Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.
Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.
Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.
1 juillet—1an

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains....$213,434
Pertes payées....74,741
Bénéfice net....68,435

A une élection qui eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année suivante:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
Davis Jackson,	John H. Hanna,

P. J. Gasquet.

Et, le 8 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 12 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois: un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 10 pour cent sur les primes payées par les actionnaires—ce qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payés en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.
N-Orléans, 15 mai 1877. 15mai—1an

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts la numéro.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NILE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous—

De Brême		De la Nile-Orléans	
Hannover...	12 sept,	environ	21 oct.
Frankfurt...	10 oct.	"	11 nov.
Hannover...	14 nov.	"	16 déc.
Frankfurt...	19 déc.	"	20 jan.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De me, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nile-Orléans;
Chambre.....$150 en or Entrepont.....$35, n or
De la Nile-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:
Chambres....$150 en or. Entrepont....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane;
Chambres....$35 en or, Entrepont....$15 en
Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.
Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nile-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
18 juin No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, Le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nile-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 3 heures sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
Surintendant.

Chemin de fer de la Nile-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.		Arrivée.	
Exprès..........	7.55 A. M.	Exprès.........	8.35 A. M.
Exprès..........	5:00 P. M.	Exprès.........	9:30 P. M.
Train d'agrément (Samedi seulement)	3:15 P. M.	Train d'agrément (lundi seulement)	9:20 A. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.
J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 nov

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows:

DEPART		ARRIVE	
Express.......	7:55 A. M.	Express.......	8:35 A. M.
Express.......	5:00 P. M.	Express.......	9:30 P. M.
Coast Train (Saturday only)	3:15 P. M.	Coast Train (Monday only)	9:20 A. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.
D. H. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent, 1er juin

GRANDE ROUTE DE JACKSON.
Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DÉPARTS.	ARRIVÉES.
Express No 1..5:30 P M	Express No 2..10:20 A M
Express No 3..6:15 A M	Express No 4.. 8:15 P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs en destination de St. Louis de s'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Le train du vendredi soir se relie près à Du Quoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nile-Orléans et McComb City partent de la Nile-Orléans à 3h.30m P. M., le samedi, et à 7 h 30 du dimanche. Ils arrivent à 9 h 15 m A M et à 9 h 30 P M, le dimanche, et à 9 h 30 m A M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. FROST, V. P. & D. G. 14 jv. 75

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.

Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1..5:30 PM	Express No 2..10:20 AM
Express No 3..6:15 AM	Express No 4.. 8:15 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, (Tenn.)

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leaves New Orleans 3:30 PM Saturday, and 7:30 A M Sunday.

Arrives to New Orleans at 9:30 PM Sunday, and 9:20 A M Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.
A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V. P & G. M. ja'y 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nile Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne tous les jours, à HUIT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 9 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui n'expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDLEY,
Surintendant.

Pour fret et passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.
17mai CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes,
Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être ou écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme auparavant,—1 cent par once ou fraction d'once.

Etat de Situation —DE LA— BANQUE NATIONALE D'ETAT

A LA CLOTURE DES AFFAIRES. Le 30 Juin 1877.

ACTIF.

Prêts à terme		$1,048,025 44
Prêts sur demande		219,810 57
Bons des Etats-Unis		50,000 00
Autres Bons et valeurs		114,361 87
Change domestique et étranger		512,570 68
Immeubles		141,583 25
Fonds d'amortissement cinq pour cent		2,250 00
Monnaie de papier	$979,013 90	
Espèces	37,212 23	
Chèques sur les autres banques	301,362 38	$1,017,588 34
		$3,106,990 45

PASSIF.

Capital actions		$650,000 00
Fonds d'excédant		25,000 00
Bénéfices indivis y compris le dividende de 4 pour cent		44,382 12
Billets en circulation		45,000 00
Dividendes impayés		2,027 98
Dû aux déposants	$1,997,095 74	
Dû à des Banques et banquiers éloignés	143,604 60	$2,184,670 34
		$3,106,990 45

SAML. H. KENNEDY, Présid.
EMS. L. C. DUPUY, Caissier.
2 août—3m

ASSURANCES.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA

Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie....$158,068 61
Primes maritimes....29,315 95
Primes de rivières....51,924 35
—— $239,308 81

Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues.... $28,235 15

Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:
Pertes d'incendie..$67,335 60
Pertes maritimes....7,235 41
Pertes de rivières..25,510 20
—— $100,181 21

Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc. $51,8.. 58
Moins loyers, avantage, épargne, etc. 11,766 72
—— $40,125 86—$143,257 07

Profits bruts.... $87,978 0

Dont $56,587 35 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:
Billets à recevoir....$63,648 38
Prêts sur bons et sur hypothèques....55,943 32
—— 24,591 70
Prêts remboursables sur demande....$74, 15
Argent....63,846 71
—— $128,400 86
Bons de ville....72,065 00
Actions de banque et autres....73,415 63
Propriétés foncières....139,544 66
Primes en voie de collection et suspense account....63,415 94

Total de l'actif.... $561,423 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19 jour de mai 1877.
W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Lévi,
Simon Forcheimer,	Wm H. [illegible] ews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno K. King,	Henry M. Preston
	J. J. Irby.

22 mai—

Onzième état annuel
—DU—

Factors' and Traders' Insurance Company.

37........Rue Carondelet........37

Nile-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:
Sur risques d'incendie....$329,503 60
Sur risques de rivières....200,960 22
Sur risques de mer....97,223 31— 67,787 19
En moins:
Primes non expirées, 1877..59,230 00
Primes remboursées....9,487 27— 96,815 2

Montant net des primes.... $465,951 92

Pertes payées, savoir
Sur risques d'incendie..$100,297 27
" " de rivières 104,669
" " de mer.... 34,708 97— ..675 72
Réassurance....21,194 03
Réfaction (rebate)....11,746 72
Taxes et licences de l'Etat et de la ville....23,122 70
Bureau d'assureurs de la Nile-Orléans....5,822 60
Dépenses générales brutes....39,549 44— 356,412 27

Balance.... $112,539 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus.... 88,603 30
$201,142 95

En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement.... 100,000 00

Bénéfice net.... $101,142 95
Réserve pour couvrir les pertes.... 23,000 00

Balance partagée sur le montant net des primes, 1876—77.... $78,142 95

L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse....$319,082 46
Comptes en voie de recouvrement....31,114 11
Effets à recevoir, en garanties....55,537 69
Effets à recevoir pour primes....26,012 79
Actions de banques et autres actions....208,528 16
Bons de ville, d'Etat et autres bons....148,172 22
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana....5,600 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association....5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans....2,500 00
Propriétés foncières....77,010 21
Total.... $1,282,906 66

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nile.-Orléans,
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.
EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($389,588 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.
ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble.	T. Lytt. Lyon,
John Caffe,	Samuel H. Boyd,
Richard Milliken,	Joseph McElroy,
J. I. Warren,	W. J. Behan,
R. T. Buchner,	S. F. Eshleman,
Sam'l Friedlander,	Wm. C. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
John I. Adams,	L. C. Jurey,
Isaac Scherck,	Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley,	C. J. Leeds,
A. H. May,	A. T. Janin,
S. H. Snowden,	Jos. Bowling,
A. M. Bickham.	

22 mai—1mois.

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,

CAPITAL ACTIF,

A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877

RESSOURCES.

Prêts et escomptes....$ 214,797 14
Propriétés foncières (valeur actuelle)....347,577 44
Dette suspendue (valeur actuelle)....155,916 64
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 60 c.)....120,000 00
Autres bons et actions....41,424 94
Département des actions hypothécaires....776,280 16
Change étranger et change américain....$327,242 73
Monnaie courante et espèces....806,841 41
—— 1,134,084 14
$3,408,139 54

PASSIF.

Dû aux déposants....$1,641,339 28
Dû à des banques et à des banquiers....181,355 52
Dividendes non payés....214 00
1,822,498 8[illegible]
Profits et pertes....$ 106,691 64
Capital....1,500,000 00
—— $1,606,691 64
$3,408,139 54

JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque N de l'Etat, au No 22 de la rue du Camp.

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président.
W. C. BLACK, Second Vice-Président.
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. E. FENNER, Avocat,
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

Cyrus Bussey,	R. B Wheelock,
W. C. Black,	Scott McGehee,
Thomas A. Adams,	Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy,	Louis A. Wiltz,
J. R. Reed,	A. J. Gomila,
Adam Thomson,	W. R. Lyman,
Chas. Chaffe,	E. C. Palmer.

Notice to Tax Payers.

The undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public, in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Custom house streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

EMILE J. DUPRE.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie....$111,953 66
Reçu pour primes de rivière....97,589 35
Reçu pour primes de mer....13,594 65
Primes non expirées le 31 août 1875....42,020 00
—— $226,157

A déduire:
Primes non expirées le 31 août 1876....40,000 00
Primes remboursées....3,871 28
—— 43,871 28

Montant net des primes.... $182,286 [illegible]

En moins:
Pertes par le feu....$22,122 97
Pertes sur les rivières....25,840 66
Pertes sur mer....2,525 79
Pertes non encore réglées....5,000 00
—— $55,488 [illegible]
Réassurances....15,595 89
Réfaction (rebate) de 15 pour cent....5,379 56
Taxes et licences....5,000 25
Dépenses du bureau du Board des Assureurs....30,137 25
Profits et Pertes....5,462 77
—— 96,526 33
En moins—l'intérêt 24,969 89 $21,065 94 $97,134 76
Bénéfice net.... $85,151 52

ACTIF.

Billets à recevoir pour primes et prêts sur garantie....$45,866 97
En caisse....14,377 98
Primes en voie de recouvrement....13,536 69
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc....$73,208 78
En moins—la baisse des valeurs 15,000 00 58,208 78
Propriétés foncières....5,000 00
Billets par actions....101,998 36

Total.... $239,119 18

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nile-Orléans,
né, sous serment, pardevant moi, notaire public ce 27 septembre 1876.
EDGAR GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle 29 courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1/2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 23 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $12,556 pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aiken,	G. F. Harrisson,
S. B. Autey,	David Hadden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mulian,
W. T. Blakemore,	John Myers,
H. B. Briggs,	Edward Nalle,
Sam'l Boyd,	M. Pfeifer,
O. H. C. Brown,	Edward C. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. E. Campbell,	W. B. Thompson,
W. L. Cushing,	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	C. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
P. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman.
	J. Davidson Hill.

1er octobre—1m

The People's Insurance Company of New Orleans,

(La compagnie d'Assurance du Peuple de la Nile-Orléans.)

BUREAUX No. 16, RUE CARONDELET.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1877.
Sur risques de d'incendie....$36,756 10
Sur risques de rivières....4,268 97
Sur risques de mer....5,168 00
Total des primes....$46,193 07
En moins—Primes remboursées....667 18
$47,525 89
Profits et pertes....15,123 78
$65,649 67
En moins—Primes non expirées....10,000 24
Montant net des Primes reçues.... $ 55,559 23

Pertes etc., payées dans la même période:
Sur risques d'incendie....$20,420 65
Sur risques de rivières....1,002 71
Sur risques de mer....1,226 27
Réfaction (rebate)....7,141 05
Réassurances....2,413 22
Taxes....2,973 53
Loyer....1,100 00
Impressions, annonces, etc....572 90
Bureau des Assureurs....1,554 25
Dépenses etc, moins intérêt....4,664 55
—— $ 43,124 22
Bénéfice net.... $ 12,435 10

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Primes en voie de recouvrement....7,822 60
Actions de Banques et autres actions....56,721 05
Propriétés foncières....13,941 95
Billets garantis....8,694 98
Billets garantis par hypothèque....13,016 16
Effets à recevoir à courte échéance....5,106 19
Meubles de bureau et autres installations....2,879 13
Compte suspendu....1,711 40
En caisse....9,630 98
Total de l'actif.... $122,525 44

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
ERNEST PRAGST, Président,
JOHN WILSON, Vice-Président,
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nile-Orléans, le 10 juillet 1877.
JNO. BENDERNAGEL, Notaire
Nile-Orléans, 10 juillet 1877.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital, payable sur DEMANDE; un autre dividende de CINQ pour cent en faveur de TOUS les assurés, sur le montant de leurs primes expirées de l'année finissant le 30 juin 1877, en outre de la réfraction (rebate) de 15 pour cent reçu par les dits assurés, sur le montant BRUT de leurs primes — dividende qui era payé à dater du 6 août 1877.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.
juillet—1 m.

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: No 46 de la rue Decatur.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux requisitions de la Charte, la Société du Crédit Foncier de la Nile-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pour l'année expirée le 30 septembre 1876—fin de la cinquième année fiscale.

Total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876.... 1366 08½
Montant d'actions payées en partie et forfaites en faveur de la Compagnie, conformément à une résolution des Directeurs.... 2319 06
Intérêt du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876.... 8743 15
Intérêt compris dans les billets hypothécaires payés en actions de la Société, du 31 août 1876 au 30 sept 1876.... 629 74
Balance de l'année dernière, au crédit des profits et pertes.... 112 84
Dépenses générales, taxes, loyer, &c., du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876.... 3008 46
Escompte de billets payés avant l'échéance.... 365 05
Intérêt déduit du coût de propriétés saisies par la Société.... 2418 34
Montant déduit d'installation.... 500 00
Commission.... 243 00
Terrain No 2, montant perdu sur la vente.... 362 92
do No 4, ... 262 92
Propriété foncière No 1, do.... 132 41
do 9, do.... 260 64
do 10, do.... 1009 28
do 12, do.... 244 26½
do 13, do.... 132 36
Annotation du contrat No 56 au bureau des hypothèques.... 5 00
13031 17½
Bénéfice net, porté au crédit du capital réservé.... 1739 77½
14670 94½ 14670 94½

L'actif de la Société est comme suit:
ACTIF.
Billets payables tous les mois, garantis par hypothèque et privilège de vendeur.... 38281 01½
Encaisse: Propriétés foncières.... 6444 75
Balance en banque.... 82 78
Monnaie courante des Etats-Unis.... 435 75 470 48
Divers débiteurs.... 532 31
Installations.... 500 00 44480 35¼

PASSIF
Actions payées en plein.... 33000 00
Scrip.... 5170 00
Dividende non réclamé.... 75 05
Effets payables.... 537 50
Divers créanciers.... 285 03
Surplus de l'actif.... 3213 77¼ 44480 35¼

Nous soussignés, jurons solennellement que le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Société.
J. A. FERNANDES, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 14 octobre A. D. 1876.
G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Public.
17 oct—1m

Merchant's Mutual Insurance Company

OF NEW ORLEANS.

104........CANAL STREET........104

[illegible] ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—
On Fire Risk....$361,296
On Marine Risks....24,473
On River Risks....25,697

Total Premiums....411,449
Less Unearned Premiums....118,115

Net Earned Premiums 31st May, 1877.... $293334 32
Losses paid:
On Fire Risks....$117,587 9
On Marine Risks....17,852 50
On River Risks....3,596 77
Taxes and expenses, less int'rst 23,693 38
Reinsurances and return Premiums....18,104 03 183,314 66

Profit.... $110,020 16

The Company have the following assets—
Real Estate....$289,079 49
City Bonds....110,419 50
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds....189,235 56
Notes secured by mortgage....214,042 08
Notes secured by pledge....42,307
Bills receivable....75,164
Premium in course of collection....49,087
Cash on hand....77,007
1,028,244 22

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.
JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	D. FATJO,
HY. BEEBE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. FERNAN
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE.	

8 juin

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 102 rue du Canal.

SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 15 Janvier 1877.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nile-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le décembre 1876.

Primes sur les risques de feu....$328,940 00
Primes sur les risques de mer....61,479 75
Primes sur les risques de rivières....29,696 92

Total des Primes.... $421,116 77
En moins:
Primes sur risques non expirés....$107,976 06
Primes remboursées....1,292 82
—— 109,278
Primes nettes acquises.... $311,84
A ajouter:
Intérêts....8,485 51
Profits et pertes....6,076 00
—— 15,561
7,407 [illegible]

Pertes payées
Sur les risques du feu....$ 97,741 74
Sur les risques de mer....22,062 35
Sur les risques de rivière....16,898 19
Pertes en litige....2,145 34
Pertes non ajustées et ajustées et non échues....45,465 82
—— 182,312 44
Réassurances....16,066 2
Réfaction (rebate)....26,3
Commissions d'agences....25,291
Dépenses d'agences....4,505 91
Taxes et licences....7,857 56
Dépenses de bureau....27,004 59
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c....6,829 61
—— 296,209
Bénéfice net.... $ 32,098

ACTIF.
Dépôt au Germania National Bank....$ 47,587
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat....22,075
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe....21,33
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Association $25,983 94, évalués à....38,297
Effets à recevoir pour primes....
Prêts sur hypothèques....123,924
Prêts sur nantissements....14,908
Effets à recevoir....17,316 55
Bons....58,212 68
Actions....26,127 9
Primes en voie de recouvrement....42,014 35
Propriétés foncières....74,863 5
Dû par divers....8,454 17
Bons des Etats-Unis....19,925 68

Total.... $532,317

PASSIF.
Capital payé en plein (actions de $20)....$295,550 00
Effets à payer....15,666 66
Dividendes non réclamés....1,802 00
Primes sur risques non expirés....107,976 06
Pertes non réglées....51,611 16
Dû à divers....5,817 96
Fonds de réserve....18,294 05—500,21

Surplus.... $32,096 0

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nile-Orléans.
M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nile-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.
G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Publi

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876 sur le capital de $20 par actions.
M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

A J GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	E M SCOTT,
J B CAMORS,	HENRY NORMAN,
I K SMALL,	WM A BELL,
J PLAISENT,	JOHN DYMOND,
L J WEBSTER,	M MUSSON.

17janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurances de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publié conformément à sa charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:
Primes d'incendie....$70,980 15
Primes de rivières....11,082 25
Primes de mer....5,972 42
$88,035 92
Moins rimes rendues....781 96
$87,253 96

Pertes payées pendant l'année:
Pertes de feu....$32,029 62
Pertes de rivières....7,190 64
Pertes maritimes....8,575 49
$42,795 75
Réassurances....2,507 84
Loyer....1,500 00
Taxes....910 00
Escompte (Rebate)....8,977 28
Dépenses, moins escompte et intérêt....10,768 63
Réservé pour risques non terminés....15,000 00
$88,577 93

Actif de la Compagnie:
Prêts garantis par nantissement....$9,963
Prêts garantis par hypothèque....18,350 00
Billets à recevoir pour primes....5,929 85
Stock, bons et autres effets....144,071 73
Propriété foncière....11,957 30
Primes en voie de collection....16,407 05
Argent en caisse....9,534 95
$214,303 73

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans,
Signé et juré devant moi, ce 16ème jour de mai 1877.
JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—

V. MAIGNAN,	H. GALLY,
J. BONNECAZE,	J. BAYLE,
R. SALOY,	A. E. BROUSSEAU,
H. LABASSE,	L. D. SARPY,
A. CHIAPELLA.	

1ermai—4mm. 11 p sem

Hibernia National Bank.—Nile-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Fourcher et E. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM John I. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart Adam Thomson ont été élus pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

La direction est maintenant composée comme suit:

I. C. MORRIS,	JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUCHE,	P. IRWIN,
ANDREW STEWART,	THOS. SMITH,
ADAM THOMSON,	JOHN G. DEVY

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

OFFICE—No. 73 CHARTRES

TERMS:

Rates of subscription—Daily, per annum, $15; half-yearly, $7; quarterly, $3 50.

Price of the Paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $3; half-yearly $1 50 quarterly, $1 25. Single copy, 10 cts.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers,
NEW ORLEANS, CORTES,
HUDSON. KNICKERBOCKER.

The steamship NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commander,
will leave her wharf, foot of Toulouse street
Thursday, Oct. 18 at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3/4 per cent.
Cabin Passage $50.
Steerage 25.
Excursion tickets 80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN HAVRE taken by this line, and through Bills Lading given for the same.

For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
my 4—1y 41 Carondelet Street.

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY,

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement affairs of the Company on the 30th April 18

Fire premiums....$158,068 61
Marine premiums....29,315 95
River premiums....51,924 35
—— $ 2

Earned premiums, less re-insurance and return premiums.... 2

Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:
Fire losses....$67,335 60
Marine losses....7,235 41
River losses....25,510 20
—— $100,121

Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c. $51,892 58
Less rents, salvage savings, etc....11766 72
—— $40,125 1— $14

Gross profits.... $ 87,978

Of which $56,587 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets

The Company have the following assets—
Bills receivable....$6c,648 38
Loans on Bond and Mortgage 55,943 32
—— $ 24,591 70
Loan on Call....$74,554 15
Cash....63,846 71
—— $ 128,400 86
City Bonds....72,065 00
Bank and other Stocks....83,415 63
Real Estate....139,544 66
Premiums in Course of collection and suspense Account....23,415 94

Total asset.... $281,422 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.
THOS. A. ADAMS, President
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.
W. B. KLEINPETER, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital Stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT, in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. K. King,	Henry M. Preston,
	J. J. Irby.

22 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,

Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums....$325,277 12
Marine premiums....58,024 91
River premiums....46,230 56

Total amount of premiums....$429,534 59
Less unearned and return premiums....96,752 94

Net earned premiums....$332,781 65
Add interest and discount....24,647 37
$356,429 02

Deduct—
Fire losses....$99,452 74
Marine losses....62,182 90
River losses....24,746 80
Net losses....186,382 44
Reinsurances....$18,527 08
Rebate....46,452 18
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes....52,820 30
—— 117,800 56
$304,272 00
Reserve for unsettled claims.... 25,000 00
$329,272

Net profits for 1876.... $29,156 98

ASSETS OF THE COMPANY
Valued at their cash mar et vale

Real estate....$118,188 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks....158,800 9
Bills receivable (premiums)....11,758 24
First mortgage notes and pledge notes....193,780 06
Cash in bank....36,975 29
Premiums in course of collection....47,253 98
Amounts due by insurance companies....8,207 82
$574,415 68

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.
W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHRIEBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.
J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of January, A. D. 1877.
JOHN L. LABESCHE,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.
J. W. HINCKS, Secretary.
January 15, 1877

DIRECTORS:

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Poutz,
A. Schrieber,	J. Tuyes,

jany 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes....$ 772,341 11
Actions, bons et hypothèques....235,106 09
Propriétés foncières....52,000 0
Caveaux des safe deposits....50,000 00
Dépenses et taxes payées....6,220 00
Dû par des banques et des banquiers éloignés....4,740 73
Change américain....64,863 82
Echange pour le Clearing House....$[illegible]1,694 33
Or....11,154 50
Papier-monnaie....188,111 50 224,960 33
1,411,045 99

PASSIF.

Capital nouveau....$200,000
do ancien....160,000 360,000 00
Surplus....10,000 00
D'autres bénéfices non-partagés....36,549 30
Dû à des banques et des banquiers éloignés....97,394
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande)....446,559
do (département des épargnes)....224,732 75
Certificats dits time certificats....
561,651 80 702,387
1,411,045 9

J certifie que le tableau qui précède est exact.
J. G. WALTON, Caissier

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL —DU— Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 14 juin 1878.

En caisse le 10 juin 1875....$2,779 11
Reçu dans l'année, pour quotit....1,704
" " " pour initiations....15
" " " pour intérêts sur les dépôts....123 1
$4,631 [illegible]

—Déboursements dans la même période.—
Secours aux malades....$ 11:
Salaire du portier....22 50
Frais d'impression....83
Commission du percepteur....189
Comptes de gaz, &c....
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel....$509 87
Et un depuis....567 62 1,157 1,72 7
En caisse actuellement.... $2,896 56

Nous avons perçu, depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts....$10,418 25
Et avons payé pour loyer de la salle, la première année....$640
Pour le mobilier....255 65
Et impressions, commissions, salaire de portier, &c., &c....926 91
1,822 56 10,418 25 2,896
Payé pour secours aux malades....738
Payé à la mort de membres....4,859 20 7,522 75
$7,896 56

Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1875....54
Admis depuis lors....1
57 membres.
Démissionnaires....5
Morts....
Expulsé....1 7
Actuellement sur la liste....50 membres.

—OFFICIERS—

AUG. SALAUN, président.
BENJ. FLORANCE, vice-président,
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier.
EUGENE F. GARCIA,
P. O. KORNBECK,
L. SERE,
PAUL BLANC,
J. E. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
L. CUCULLU.
(Conseil d'administration)

18juin—1t

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations pendant l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875....$1,771 [illegible]
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875....5,345
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875....$2,422 95
Escompte billets payés avant l'échéance....
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière....

Bénéfice net....
$7,187 [illegible]

L'actif suit:
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur....$24,806 17½
Propriétés foncières....$,452 [illegible]
Comptant: A la banque nationale de l'Etat....$1,621 [illegible]
Currency des Etats-Unis....
Effets à recevoir....
Divers débiteurs....590 77
Installations....1,000 00
Intérêt courant....244 25

Actions payées en plein....$1,150 00
Actions payées en partie....1,792 65
Scrip....4,532 00
Dividende No 1 non-réclamé....177 [illegible]
Effets à payer....400 [illegible]
Divers créanciers....402 71
Surplus de l'actif....15,476

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.
J. A. FERNANDEZ,
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce ... A. D. 1875.
G. LEGARDEUR.
25 oct—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Taux.
A. HIMER BADER, Président.
JULES ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale

Primes reçues....$133,1[illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées....$94,0[illegible]
Réassurances, relaxations [illegible]
[illegible]
134,[illegible]
$34,11[illegible]
Total de l'Actif....$7[illegible]

DECLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 15 pour cent
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent
Dividendes sur Primes payées, 15 pour cent

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz,	Louis Schneider
A. Himer Bader, Jac. Keller,	W. R. Schmidt,
J. A. Baumgarten, Th. Lilienthal,	L. Bieg,
Max, E. F. Del Bondio,	G. H. Miller,
Lehe Scherck, H. Hicke,	S. I. Nagle,
J. M. Schwarz, Chas. Engsfeld,	H. Fishman,
Louis Schwarz, M. Frank,	F. Rickert
K. Weissembach, H. R. Gogreve,	F. Kader,
E. Wildermann	

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYÉ......$500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt....$ 407,953 80
Pertes, dépenses, taxes, etc. $ 277,207 94
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent....59,547 47 $336,755 41
Bénéfice net.... $ 71,[illegible] 49

Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir....$386,599 75
Monnaie et primes en devoie recouvrement....156,696 41
$543,295 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 52 de la rue du Camp.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	D. A. CHAFFRAIX
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	L. ALCUS,
CHAS MACREADY,	SCOTT McGEHEE,
W. E. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JESSE S. FLOWER,	D. FATJO,
J. WEIS,	T. L. AIREY,
R. W. TAYLOR,	R. K. CRAIG,
O. MORIS.	SAM'L L. BOYD.

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 22 octobre 1873.

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:

Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour
En caisse....$[illegible]
En banque....[illegible]

Reconnaissances:
Un billet dû à la Société....$34 00
....20 00
Quotités dues jusqu'au 1er avril....56 00
Propriété du tombeau et immeubles....650 00

Total.... $1,7[illegible]

Etat actuel de la Société—Membres actifs, 80.
—Membres honoraires, 24—Rayés 10—Décédés 1.

Officiers pour l'an 1877.
Président—PAUL BOQUET.
Vice-Président—M. PIZZINI.
Secrétaire—ERNEST DOMERGUE.
Assistant-secrétaire—LEON PETIT.
Trésorier—M. VANDERBANE.
Par ordre du Président,
ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

Dans une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société en se conformant à la constitution et aux règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barkeepers sont invités à faire leur demande pour admission.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Président coin Conti et Bourbon.
28 mars—3t